



INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 8 avril 2020 à 10h00
(ouverture des portes à 9h30)

Lake Side Zurich,
Bellerivestrasse 170, 8008 Zurich

Contact

VZ Holding SA
Gotthardstrasse 6
8002 Zurich
Téléphone +41 44 207 27 27
Fax +41 44 207 27 28
E-mail: ir@vzch.com

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels de VZ Holding SA et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019; prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de VZ Holding SA et les comptes consolidés de l'exercice 2019.

2. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de la Direction pour l'exercice 2019.

3. Affectation du bénéfice disponible de VZ Holding SA

Report du bénéfice de l'exercice précédent	CHF	54'840'391
Bénéfice net 2019 de VZ Holding SA	CHF	65'656'126
Bénéfice à disposition	CHF	120'496'517

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice disponible inscrit au bilan comme suit:

Dividendes	CHF	40'179'692
Report à nouveau	CHF	80'316'825

Le montant total des dividendes de 40'179'692 francs correspond à un dividende brut de 5,10 francs par action nominative d'une valeur nominale de 0,25 franc donnant droit au dividende. Si les actionnaires acceptent cette proposition, les dividendes seront versés dès le 16 avril 2020.

4. Modification des statuts

4.1 Fractionnement des actions dans un rapport de 1:5 (modification de la valeur nominale)

Le Conseil d'administration propose de fractionner les actions nominatives actuelles de VZ Holding SA d'une valeur nominale de 0,25 CHF chacune dans un rapport de 1:5 et d'augmenter le nombre d'actions. Une action nominative actuelle d'une valeur nominale de 0,25 CHF doit être remplacée par 5 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,05 CHF chacune. Le fractionnement des actions devrait avoir lieu le 21 avril 2020. Il sera réalisé sans que les actionnaires n'aient à entreprendre de démarches. Pour les besoins de ce fractionnement, le Conseil d'administration propose de reformuler les art. 3 et 3a, al. 1 des Statuts de la manière suivante:

Statuts	Version actuelle	Nouvelle version
Art. 3 Capital-actions	Le capital-actions de la société s'élève à 2'000'000 francs, répartis en 8'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,25 franc chacune. Les actions sont entièrement libérées.	Le capital-actions de la société s'élève à 2'000'000 francs, répartis en 40'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,05 franc chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Statuts	Version actuelle	Nouvelle version
Art. 3a Capital conditionnel	Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 40'000 francs par l'émission d'au maximum 160'000 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de 0,25 franc chacune suite à l'exercice de droits d'option qui sont accordés aux membres du Conseil d'administration ou aux collaborateurs de tous les échelons de la Société ou de sociétés du Groupe selon les modalités d'un ou de plusieurs plans de participation. [...]	Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 40'000 francs par l'émission d'au maximum 800'000 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de 0,05 franc chacune suite à l'exercice de droits d'option qui sont accordés aux membres du Conseil d'administration ou aux collaborateurs de tous les échelons de la Société ou de sociétés du Groupe selon les modalités d'un ou de plusieurs plans de participation. [...]

4.2 Transfert du siège de VZ Holding SA

Le Conseil d'administration demande le transfert du siège de VZ Holding SA de Zurich à Zoug et la reformulation de l'art. 1 des Statuts comme suit :

Statuts	Version actuelle	Nouvelle version
Art. 1 Raison sociale, siège, durée	Sous la raison sociale VZ Holding AG, VZ Holding SA, VZ Holding Ltd est constituée, pour une durée illimitée, une société anonyme conformément à l'art. 620 ss CO ayant son siège à Zurich.	Sous la raison sociale VZ Holding AG, VZ Holding SA, VZ Holding Ltd est constituée, pour une durée illimitée, une société anonyme conformément à l'art. 620 ss CO ayant son siège à Zoug .

5. Élections

5.1 Élections au Conseil d'administration et élection du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire par vote individuel les membres actuels ainsi que le président du Conseil d'administration pour un nouveau mandat d'un an, jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- Fred Kindle, comme membre et président du Conseil d'administration (par le même vote)
- Roland Iff, comme membre du Conseil d'administration
- D^r Albrecht Langhart, comme membre du Conseil d'administration
- Roland Ledergerber, comme membre du Conseil d'administration
- Olivier de Perregaux, comme membre du Conseil d'administration

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration peuvent être consultés dans le rapport de gestion 2019 au chapitre « Corporate Governance » et sur le site www.vzch.com (sous Investisseurs / Corporate Governance / Membres du Conseil d'administration).

5.2 Élections des membres du comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire par vote individuel les membres du Conseil d'administration suivants au comité de rémunération pour un mandat d'un an, jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- Fred Kindle
- Roland Ledergerber

6. Élection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Cabinet Juridique Keller SNC, Alfred-Escher-Strasse 11, case postale 1889, 8027 Zurich, en qualité de représentant indépendant de VZ Holding SA pour un mandat d'un an, jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7. Élection de l'organe de révision pour l'exercice 2020

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, comme organe de révision de VZ Holding SA, pour l'exercice 2020.

8. Approbation des rémunérations

8.1 Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant maximal de 403'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur incluses) pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire (mandat 2020 / 2021).

8.2 Rémunération fixe de la Direction

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant maximal de 4'160'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur et autres composantes du salaire incluses) pour la rémunération fixe de la Direction pour l'exercice 2020.

8.3 Rémunération variable de la Direction

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant maximal de 2'059'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur incluses) pour la rémunération variable de la Direction pour l'exercice 2019.

Vous trouverez davantage d'informations dans le rapport sur les rémunérations qui figure dans le rapport de gestion 2019.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Veillez retourner votre formulaire d'inscription **dûment rempli et signé** au moyen de l'enveloppe ci-jointe au registre des actions de VZ Holding SA d'ici au 1^{er} avril 2020.

Participation personnelle

Si vous souhaitez assister en personne à l'Assemblée générale, vous recevrez une carte d'admission à l'adresse que vous aurez indiquée.

Représentation et octroi de procuration

Les actionnaires qui n'assistent pas en personne à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par une **personne de leur choix** ou par le **représentant indépendant** au sens de l'art. 689c CO et des art. 8 ss. ORAb (Cabinet Juridique Keller SNC, Alfred-Escher-Strasse 11, case postale 1889, 8027 Zurich). Les procurations et les instructions ne sont valables que pour l'Assemblée générale du 8 avril 2020. En l'absence d'instructions, le représentant indépendant s'abstiendra de voter.

Communiquer les instructions par voie électronique

Les actionnaires peuvent commander leur carte d'admission ou transmettre leurs instructions au représentant indépendant par voie électronique. Votre code à usage unique figure sur le formulaire d'inscription. Vous pouvez donner des instructions et les modifier par voie électronique jusqu'au 4 avril 2020.

Droit de vote

Donnent droit au vote lors de l'Assemblée générale du 8 avril 2020 toutes les actions de VZ Holding SA inscrites au registre des actions en date du 3 avril 2020. Le registre des actions sera fermé du 4 au 8 avril 2020. Durant cette période, aucune action nominative donnant le droit de vote à l'Assemblée générale du 8 avril 2020 n'y sera enregistrée. L'inscription des actionnaires en vue de l'exercice de leur droit de vote n'a **aucune incidence sur la négociabilité des actions** avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Départ avant la fin de l'Assemblée générale

Si vous quittez la salle avant la fin de l'assemblée générale, veuillez s'il vous plaît remettre les bulletins de vote non utilisés à la sortie. Cela nous permet de déterminer correctement le nombre d'actionnaires présents.

Rapport de gestion et rapports de l'organe de révision

Le rapport de gestion 2019 contient le rapport annuel, les comptes annuels de VZ Holding SA, les comptes consolidés du groupe, le rapport sur les rémunérations ainsi que les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2019. Les actionnaires peuvent commander le rapport de gestion 2019, le télécharger (www.vzch.com/rapports), ou le consulter au siège de la société (Gotthardstrasse 6, 8002 Zurich) à partir du 6 mars 2020.

Zurich, le 28 février 2020

VZ Holding SA
Pour le Conseil d'administration



Fred Kindle

L'Assemblée générale se tient en allemand. L'invitation est publiée en allemand, en français et en anglais. En cas de divergence, seule la version allemande fait foi.

